



**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**Action collective régionale  
des CCI Auvergne-Rhône-Alpes  
« Optim'Energie »**



## **DOSSIER de REFERENCEMENT**

*Pour la réalisation de prédiagnostics/diagnostics énergétiques et/ou  
pour la mise en place d'un système de management de l'énergie en entreprise*

En partenariat avec :





## Sommaire

<b>1 -</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>2 -</b>	<b>OBJET DU REFERENCEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>3 -</b>	<b>MODALITES DU REFERENCEMENT .....</b>	<b>6</b>
3.1	Documents à transmettre en vue d'un référencement .....	6
3.2	Informations relatives au référencement .....	7
3.3	Informations relatives à l'envoi ou au dépôt du dossier .....	7
3.4	Critères de référencement des prestataires.....	7
3.5	Publicité .....	7
<b>4 -</b>	<b>PRESTATION DE PREDIAGNOSTIC.....</b>	<b>8</b>
4.1	Objectif de la démarche .....	8
4.2	Responsabilités du prestataire .....	8
<b>5 -</b>	<b>PRESTATION DE DIAGNOSTIC.....</b>	<b>8</b>
5.1	Objectif de la démarche .....	8
5.2	Responsabilités du prestataire .....	8
<b>6 -</b>	<b>MISE EN PLACE D'UN SME .....</b>	<b>9</b>
6.1	Objectifs de la démarche.....	9
6.2	Responsabilités du prestataire de l'accompagnement.....	9
<b>7 -</b>	<b>AUTRES ACCOMPAGNEMENTS .....</b>	<b>9</b>
7.1	Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions .....	9
7.2	Autres compétences en ingénierie et conseil en énergie .....	9

## Annexes

- Annexe 1 : Tableau des références
- Annexe 2 : Certifications, secteurs géographiques, secteurs d'activités, autres champs d'intervention du prestataire et tarif journalier d'intervention
- Annexe 3 : Modèle « Engagement et attestation sur l'honneur »

# 1 - Préambule

Le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'est fixé comme objectif, en partenariat avec le conseil régional et l'ADEME, de promouvoir la maîtrise des consommations d'énergie en incitant les entreprises à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des économies d'énergie et du recours aux énergies renouvelables.

Pour cela, un plan d'actions visant à promouvoir une gestion plus rationnelle de l'énergie dans les PME a été mis en place pour sensibiliser les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques en les aidant à une meilleure connaissance de leur situation énergétique. Il consiste notamment en la réalisation de « **visites énergie** » conduites par les CCI pour permettre aux entreprises d'identifier les principaux postes de consommation, d'identifier les premiers gisements d'économies d'énergie et d'induire des comportements vertueux relevant des bonnes pratiques.

Ces visites énergie peuvent dans un second temps donner lieu à la réalisation de pré-diagnostics **et/ou de diagnostics énergétiques** (référencement des prestataires par le CCIR depuis 2006) pour permettre aux entreprises d'aller plus loin dans l'identification des gisements d'économie d'énergie et la mise en œuvre d'actions de maîtrise des consommations d'énergie significatives et économiquement rentables. Ces prestations peuvent bénéficier, indépendamment du programme Optim'Energie, du soutien financier de l'ADEME et/ou du conseil régional, sous réserve que les prestations remplissent les conditions d'attribution des aides propres à chacune des organisations\*.

Par ailleurs, les CCI Rhône-Alpes, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec l'AFNOR, ont conduit une expérimentation à la mise en place de **systèmes de management de l'énergie** selon la norme ISO 50001 auprès de plusieurs entreprises rhônalpines. L'objectif a été de structurer la démarche d'économie d'énergie de l'entreprise, de mettre en œuvre une politique énergétique au travers d'un processus d'amélioration continue, voire de faire (re)connaître la démarche auprès des clients/fournisseurs et autres parties prenantes (exemple : collectivités engagées dans une démarche «TEPOS» : Territoires à Energie POSitive). Cette action a également permis de former en amont plus de 20 bureaux d'études à la mise en place d'un système de management de l'énergie et de faire émerger une offre d'accompagnement en Auvergne - Rhône-Alpes.

Dans ce contexte, **les CCI Auvergne-Rhône-Alpes souhaitent identifier et référencer l'ensemble des bureaux d'études proposant des prestations d'accompagnement des entreprises en matière de maîtrise des consommations énergétiques afin de constituer un réseau d'experts sur lequel s'appuyer.**

Dans le cadre de ce référencement, la CCI de région propose également des réunions d'information et d'échanges aux prestataires référencés, le plus souvent sous forme de petit-déjeuner, afin de pouvoir les informer de différents sujets d'actualités et échanger avec eux sur certains dispositifs (aides, certificats d'économies d'énergie, ISO 50001...). Ce réseau d'experts est également destinataire de nombreuses informations concernant l'énergie relayées par la CCI de région : appels à projets de l'ADEME, conférences ou colloques régionaux/nationaux relatifs à l'énergie,...

---

\* La réalisation de certaines études peut bénéficier d'une aide financière à la condition qu'elles soient conformes aux conditions d'éligibilité fixées par l'ADEME et/ou le conseil régional et qu'ils ne fassent pas l'objet d'une obligation légale ou réglementaire

## 2 - Objet du référencement

Dans le cadre de leurs missions, les chargés de mission environnement des CCI Auvergne-Rhône-Alpes informent, conseillent et accompagnent les entreprises et peuvent être amenés à les mettre en relation avec des prestataires pour réaliser des études approfondies.

Aussi, parallèlement aux prestations réalisées par les CCI, le réseau consulaire souhaite renforcer les liens avec les bureaux d'études intervenant sur les prestations complémentaires et expertes, afin que les entreprises puissent cheminer logiquement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique.

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes référence les bureaux d'études intervenant dans le domaine de l'énergie afin de maintenir une meilleure connaissance de l'offre de service aux entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes et de mieux la promouvoir auprès des PME bénéficiaires.

Le référencement vise donc à consolider et à qualifier une liste régionale de prestataires aptes à :

- Réaliser des prédiagnostics ou diagnostics énergétiques en entreprise incluant souvent un accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions
- Accompagner les entreprises à la mise en place d'un système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001 ;
- Accompagner les entreprises à la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- Conseiller les entreprises sur des domaines d'expertises énergétiques particuliers.

Les prestataires faisant l'objet du référencement s'engagent à fournir aux entreprises un service *a minima* conforme aux prestations décrites dans les cahiers des charges d'aide à la décision énergie de l'ADEME (téléchargeables sur : <http://www.diagademe.fr/diagademe/vues/accueil/documentation.jsf>).

Le référencement permet aux conseillers environnement et/ou énergie des CCI d'accompagner l'entreprise qui souhaite s'engager dans des démarches de maîtrise et de réduction de ses consommations d'énergie en l'aidant notamment dans l'identification et le choix des experts dont les compétences et l'expérience répondent à ses besoins. La CCI n'intervient ni dans le choix définitif du prestataire ni dans la contractualisation avec celui-ci.

Le référencement est effectué sur la base des informations envoyées par le prestataire. Elles peuvent être actualisées ou complétées à tout moment et dans les mêmes conditions.

NB : la liste des prestataires référencés n'est en aucun cas communicable.

## 3 - Modalités du référencement

### 3.1 Documents à transmettre en vue d'un référencement

En vue d'un référencement, le prestataire devra fournir les 7 documents suivants :

- ❑ Document 1 : Activités du prestataire  
Note de présentation de l'activité du prestataire (2 pages maximum).
- ❑ Document 2 : Informations concernant le prestataire  
Informations relatives à son statut juridique, son actionnariat (ainsi que celui de ses principaux actionnaires), ses différentes filiales, ses liens financiers ou autres avec des producteurs ou fournisseurs de biens ou de services en rapport avec ses domaines d'intervention.
- ❑ Document 3 : Références  
Références des 5 dernières années de l'intervenant conformément au tableau figurant en annexe 1. Les références devront inclure de façon explicite la taille et le secteur d'activité des entreprises concernées par :
  - la mise en œuvre de prédiagnostics et/ou de diagnostics énergétiques ;
  - l'accompagnement à la mise en place d'un système de management de l'énergie ;
  - d'autres accompagnements en ingénierie et conseil en énergie.
- ❑ Document 4 : Intervenants  
Le prestataire mentionnera la ou les personne(s) qui pourrai(en)t intervenir. Le prestataire fournira les CV des personnes et s'engage à les actualiser en conséquence.
- ❑ Document 5 (Cf. annexe 2)
  - Périmètre géographique et secteurs d'activités d'intervention  
Le prestataire précisera son périmètre géographique d'intervention sur la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les secteurs d'activités dans lesquels il intervient.
  - Qualification / Formation  
Le prestataire listera les qualifications RGE « Reconnu Garant de l'Environnement » ou autres qu'il possède (OPQIBI 1905, OPQIBI 1717, I.CERT référentiel bureau d'études thermique neuf & rénovation, CERTIVEA certification NF études thermiques...) et il en fournira les attestations.  
Pour la mise en place d'un système de management de l'énergie, le prestataire justifiera l'acquisition de ses compétences en fournissant une attestation de formation correspondante et/ou en indiquant des expériences qui en attesteront.
  - Tarifs d'intervention  
Le prestataire précisera, à titre indicatif, et sous réserve de l'établissement d'un devis précis en cas de contractualisation avec les entreprises, un coût de journée d'intervention HT.
- ❑ Document 6 : Lettre d'engagement  
Le prestataire remettra avec sa demande de référencement une attestation sur l'honneur sur la base du modèle d'engagement fourni en annexe 3.

❑ Document 7 : Autres informations

- Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions : si le prestataire indique sa capacité à proposer à l'entreprise un accompagnement individuel sur tout ou partie d'un plan d'actions, il explicitera le type de prestation d'accompagnement qu'il propose et/ou qu'il a déjà réalisé.
- Compétences dans la mise en place de systèmes de management : le prestataire pourra utilement préciser dans son dossier s'il dispose de compétences dans la mise en place de systèmes de management autres que l'énergie (environnement, qualité...).
- Présentation synthétique des compétences sur d'autres sujets de l'ingénierie et du conseil en énergie listées dans le document 5/annexe 2.
- Autres : toute information susceptible d'étayer la prestation.

### 3.2 Informations relatives au référencement

Toutes les informations relatives à ce dossier pourront être obtenues auprès de :

**CCIR Auvergne-Rhône-Alpes**

Coralie BELICARD

32 quai Perrache CS 10015

69 286 Lyon cedex 02

04.72.11.43.17 – [c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)

### 3.3 Informations relatives à l'envoi ou au dépôt du dossier

Le dossier peut être :

- envoyé, de préférence, par mail à l'adresse suivante : [c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)
- envoyé par courrier à la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes ;
- remis à l'accueil de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

### 3.4 Critères de référencement des prestataires

Le référencement est effectué sur la base des informations qui nous sont transmises dans le dossier de candidature et plus particulièrement sur la base des qualités et savoir-faire des prestataires (compétences, expériences...).

Les informations transmises peuvent être actualisées ou complétées à tout moment dans les mêmes conditions que pour la réalisation du référencement initial auprès de Coralie BELICARD, [c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr](mailto:c.belicard@auvergne-rhone-alpes.cci.fr)

L'actualisation est nécessaire dans le cas de l'arrivée/départ de nouveaux collaborateurs de la société ou de l'acquisition de nouvelles expériences/compétences. Si ces informations ne sont pas transmises, la CCIR se réserve le droit de retirer la société de la liste des prestataires référencés.

Les sociétés déjà référencées doivent actualiser leur référencement sur la base de ce nouveau cahier des charges. Dans le cas contraire, leur référencement ne pourra être maintenu.

### 3.5 Publicité

Le présent référencement fait l'objet d'une publicité sur le site de la CCIR :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.cci.fr/?q=environnement/optim/energie>

## 4 - Prestation de prédiagnostic

### 4.1 Objectif de la démarche

Le prédiagnostic énergétique doit permettre, à partir d'une analyse des données disponibles sur le site, de dresser une première évaluation des gisements d'économie d'énergie envisageables et d'orienter l'entreprise vers des interventions simples à mettre en œuvre et/ou vers des études plus approfondies.

La prestation de prédiagnostic sur l'utilisation rationnelle de l'énergie est entreprise dans le but d'effectuer une évaluation rapide du potentiel d'économies d'énergie dans une entreprise, et de définir l'opportunité de procéder à certains travaux simples et/ou de préparer une ou plusieurs études approfondies (diagnostic instrumenté général ou diagnostic spécialisé portant sur l'air comprimé, le froid, les fluides...).

### 4.2 Responsabilités du prestataire

Lors de ce prédiagnostic, l'intervenant fait l'analyse de l'existant, en prenant en compte les procédés de fabrication, les services généraux ("utilités") et les locaux de travail sous tous leurs aspects énergétiques, réalisera une identification et une quantification des gisements potentiels d'économies d'énergie et il proposera à l'entreprise des préconisations.

Le référencement est réalisé sur la base de l'engagement du prestataire à mettre en œuvre la méthode décrite dans le cahier des charges de l'ADEME « Prédiagnostic énergétique dans l'industrie » (<http://www.diagademe.fr/diagademe/vues/accueil/documentation.jsf> - version du 03/09/2012) - Cf. lettre d'engagement en annexe 3.

## 5 - Prestation de diagnostic

### 5.1 Objectif de la démarche

Le diagnostic énergétique est entrepris dans le but d'élaborer un bilan de la situation énergétique de l'entreprise, soit sur un plan global, soit sur une problématique spécifique (éclairage, ventilation,...) de quantifier les potentiels d'économies d'énergie et de définir les actions nécessaires à la réalisation de ces économies (modifications à apporter aux procédés et utilités d'une entreprise ou à leur mode d'exploitation).

### 5.2 Responsabilités du prestataire

Lors de ce diagnostic, l'intervenant détermine, pour le site concerné, les principaux postes de consommation énergétique et effectuera une analyse par comparaison ou par calcul avec la consommation qui serait obtenue par la mise en œuvre de solutions plus performantes. Il décrira également ces solutions aussi précisément que possible et donnera une première approche du coût de mise en œuvre et du temps de retour.

L'intervenant fait l'analyse de l'existant, en prenant en compte l'ensemble des principaux postes de consommation énergétique dont notamment, les procédés de fabrication, la gestion des utilités, les



bâtiments, sous tous leurs aspects énergétiques et tout équipement nécessitant une fourniture d'énergie.

Le référencement est réalisé sur la base de l'engagement du prestataire à mettre en œuvre la méthode décrite dans le cahier des charges de l'ADEME « Diagnostic et accompagnement énergie dans l'industrie » (<http://www.diagademe.fr/diagademe/vues/accueil/documentation.jsf> - version du 03/09/2012) - Cf. lettre d'engagement en annexe 3.

## 6 - Mise en place d'un SMé

### 6.1 Objectifs de la démarche

Les objectifs sont de permettre aux entreprises de structurer leur démarche de maîtrise et d'économie d'énergie, de mettre en œuvre une politique énergétique à travers un processus d'amélioration continue, de faire (re)connaître leur démarche auprès de leurs clients/fournisseurs et de se préparer à l'obtention de la certification ISO 50001.

### 6.2 Responsabilités du prestataire de l'accompagnement

Le rôle du prestataire consiste à accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre de toutes les étapes clés liées à la mise en place du système de management de l'énergie (SMé).

Le prestataire s'engage à respecter le cahier des charges de l'ADEME « Etude projet au management de l'énergie – Accompagnement à la construction d'un Système de Management de l'Énergie » (<http://www.diagademe.fr/diagademe/vues/accueil/documentation.jsf> - version du 08/11/2013) - Cf. lettre d'engagement en annexe 3.

## 7 - Autres accompagnements

### 7.1 Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions

Le prestataire indique sa capacité à proposer à l'entreprise un accompagnement individuel sur la mise en œuvre d'un plan d'actions s'appuyant sur les recommandations d'un diagnostic, afin de l'aider et l'assister dans ses choix et de vérifier la pertinence des actions à mettre en place.

Les journées d'accompagnement concernent l'aide à la mise en œuvre de préconisations. L'entreprise pourra également requérir l'aide du prestataire pour la sensibilisation et/ou la formation du personnel, la mise en place d'une comptabilité énergétique pérenne, la consultation d'équipementiers et/ou à la rédaction de cahier des charges spécifiques.

### 7.2 Autres compétences en ingénierie et conseil en énergie

Le prestataire détaille de manière synthétique dans une note explicative les compétences dont il dispose sur d'autres sujets de l'ingénierie et du conseil en énergie. Il sélectionnera dans l'annexe 2 ses différents champs d'intervention qu'il étayera éventuellement par des références dans l'annexe 1.







## Annexe 2

(Document 5 à remettre avec votre demande de référencement)

### Secteurs géographiques dans lesquels le prestataire peut intervenir

- |                                  |                                       |                                      |                                 |
|----------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ain     | <input type="checkbox"/> Drôme        | <input type="checkbox"/> Isère       | <input type="checkbox"/> Rhône  |
| <input type="checkbox"/> Allier  | <input type="checkbox"/> Haute-Savoie | <input type="checkbox"/> Loire       | <input type="checkbox"/> Savoie |
| <input type="checkbox"/> Ardèche | <input type="checkbox"/> Haute-Loire  | <input type="checkbox"/> Puy de Dôme |                                 |
| <input type="checkbox"/> Cantal  |                                       |                                      |                                 |

### Secteurs d'activités dans lesquels le prestataire peut intervenir

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Agro-alimentaire                         | <input type="checkbox"/> Métallurgie                           |
| <input type="checkbox"/> Biens d'équipement                       | <input type="checkbox"/> Plasturgie                            |
| <input type="checkbox"/> Commerces                                | <input type="checkbox"/> Services                              |
| <input type="checkbox"/> BTP                                      | <input type="checkbox"/> Tertiaire / Bureaux                   |
| <input type="checkbox"/> Industrie chimique / Pétrole / Pharmacie | <input type="checkbox"/> Tourisme (hébergements, restauration) |
| <input type="checkbox"/> Industrie textile, cuir, habillement     | <input type="checkbox"/> Transports                            |
| <input type="checkbox"/> Industries et métiers du bois            | <input type="checkbox"/> Autres, précisez : ...                |
| <input type="checkbox"/> Mécanique                                |  |

### Certifications

- OPQIBI 1905
- OPQIBI 1717
- I.CERT référentiel bureau d'études thermique neuf & rénovation
- CERTIVEA certification NF études thermiques
- Autres, précisez : ...

### Autres compétences en ingénierie et conseil en énergie

- Accompagnement à la mise en œuvre d'un plan d'actions
- Comptage et suivi des consommations
- Optimisation/(re)négociation des contrats
- Valorisation des CEE
- Technologies propres & sobres : faisabilité, dimensionnement, suivi des travaux
- Énergies renouvelables : faisabilité, dimensionnement, suivi des travaux
- Construction / Rénovation du bâti tertiaire
- Construction / Rénovation du bâti industrie
- Thermographie Infra-rouge
- Test d'étanchéité à l'air
- Autres, précisez : ...

### Tarif d'intervention

Tarif d'intervention à la journée (en € hors taxes)	€
---	---

## Annexe 3

### Lettre d'engagement

(Document 4 à remettre avec votre demande de référencement)

*Lettre d'engagement sur papier à en-tête de la société*

**Objet : Référencement Optim'Energie**

Je déclare que les renseignements fournis dans le dossier de candidature sont exacts. Je déclare également avoir pris connaissance des conditions de référencement de l'opération régionale Optim'Energie et à ce titre, je m'engage à respecter le présent cahier des charges et à actualiser les informations concernant ma société, *a minima* sur demande de la CCIR.

A ... , le ... ,

**Nom et qualité du signataire :**

*(+ Cachet de la société)*